

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 05 avril 2017

Présidence : Mme JANNOT

Secrétariat : Mme LE GUERINEL

Quorum : 15/28

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du conseil d'administration du 12/02/2018
2. Compte financier 2017
3. Questions diverses

LISTE DE PRESENCE

N° d'identification : 0940790Y

Séance du : 05/04/18

Total des membres : 28

Quorum : 15

NOM - QUALITÉ	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	SUPPLEANT
<i>Administration (Membres de droit)</i>				
- Mme JANNOT <i>Principale</i>	x			
- Mme RICHEN <i>Principale Adjointe</i>	x			
- Mme DIDIER <i>Gestionnaire</i>	x			
- Mme HADDAD <i>C.P.E.</i>	x			
<i>Représentant du Conseil Général</i>				
- M. WEIL <i>Conseiller Départemental</i>				
- Mme LEBIDEAU <i>Conseiller Départemental</i>				
<i>Représentants de la Commune</i>				
- Mme GOUEL	x			
<i>Personnalité(s) qualifiée(s)</i>				
- Non désigné				
<i>Représentants des Personnels Enseignants</i>				
- Mme FRANSMAN SOUFFIR	x			
- Mme GRABOWSKI	x			
- Mme GUILLARD	x			
- Mme				
- M REZZOUG	x			
- Mme				
<i>Représentants des Personnels Administratifs, sociaux, santé technique, ouvriers, service.</i>				
- M KADELINE	x			
- M				
<i>Représentants des Parents d'élèves</i>				
- Mme LE GUERINEL	x			
- Mme CARLIN	x			
- Mme LEMOLTON DUBOURDIEU	x			
- Mme CLEMENT	x			
- Mme LECLERCQ	x			
- Mme KELLNAR	x			
<i>Représentants des élèves</i>				
- M HADJADJ	x			
- Melle LEMOLTON	x			
<i>Invités éventuels</i>				
Mme PEREZ	x			

Total présents :

Signature du Président

La séance est ouverte à 17h55, le quorum étant atteint. Madame LE GUERINEL (FCPE) est désignée secrétaire de séance.

1. ORDRE DU JOUR

Madame JANNOT soumet l'ordre du jour au vote : approuvé à l'unanimité

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2018

Madame JANNOT soumet le PV du conseil d'administration du 12/02/2018: approuvé à l'unanimité

3. COMPTE FINANCIER 2017

Monsieur PEREZ présente le compte financier 2017. Elle rappelle que le conseil d'administration ne peut s'y opposer, il peut simplement être adopté avec ou sans réserve.

Monsieur PEREZ présente et explique l'état des lieux de la situation financière de l'établissement ainsi que l'analyse des comptes de gestion et des comptes de bilan de l'exercice 2017 (cf document joint).

Il est noté que la subvention de l'Education nationale est diminuée par rapport à celle de 2016 qui comprenait le renouvellement des manuels nécessité par l'application de la réforme du collège

En l'absence de question, Le compte financier 2017 est soumis aux votes :

Vote 1 :

Article 1 : le conseil d'administration reconnaît que le coût financier qui lui est présenté est bien celui du Collège Offenbach arrêté en dépenses à la somme de 362 524,65€ et en recettes à la somme de 374 394.57€

Article 2 : Le rapport conjoint de l'ordonnateur et du comptable est joint à la présente délibération (cf document joint)

Article 3 : Le Compte financier est adopté sans réserve. Le rapport conjoint de l'ordonnateur et du comptable est joint aux présentes délibérations.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Vote 2 : Le conseil d'administration reconnaît le résultat de l'exercice 2017 ainsi que le nouveau fond de roulement au 31/12/2017 arrêté à 58 517,52€

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

4. QUESTIONS DIVERSES

Les parents d'élèves FCPE interrogent Mme JANNOT sur les conséquences de l'incident survenu sur Pronote totale au moment des conseils de classe et en particulier sur la perte éventuelles de certaines notes pour le Brevet des collèges.

Madame JANNOT explique que le serveur sur lequel était enregistré les résultats des évaluations a été endommagé l'été dernier au moment des inondations dans le sous-sol. Depuis, il s'est arrêté plusieurs fois de manière

ÉTABLISSEMENT : Collège J. OFFENBACH ACADEMIE DE CRETEIL
94160 - SAINT MANDE- VAL DE MARNE -

intempestive. Le service informatique du rectorat a été appelé à de multiples reprises depuis novembre dernier pour que ce serveur soit changé. Juste avant les vacances de février, il s'est à nouveau arrêté cela a entraîné la perte de données.

Madame LE GUERINEL demande pourquoi ce service n'est pas sauvegardé en externe. Mme JANNOT répond que cela n'a pas été possible au niveau du Rectorat. Monsieur REZZOUG précise qu'il existe normalement une clé USB de sauvegarde qui malheureusement n'a pas permis la restauration du système en raison d'un virus. Madame JANOT ajoute que cet incident étant survenu 5 jours avant les conseils de classe, les enseignants n'ont pas eu le temps de saisir à nouveau leurs notes sur le serveur. Cette situation a été corrigée depuis et la plupart des notes ont pu être récupérées, les élèves passant le brevet ne seront pas pénalisés.

Mme DIDIER nous informe qu'il existe un système de sauvegarde sur le logiciel Pronote mais que l'entreprise facture cette option à 574€ par ^{an} en plus des 545€ du logiciel de base.

Les représentants des deux associations de parents d'élèves sont favorables à l'acquisition de cette option et souhaitent maintenir l'accès à Pronote pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale clôt la séance à 19h25.

La secrétaire de séance

C. LE GUERINEL

La Présidente

